

BUREAU DE COMMUNAUTE

Séance du mercredi 9 novembre 2016 à 18h30, à Grand Lac

PRÉSENTS :

AIX-LES-BAINS
AIX LES BAINS
AIX LES BAINS
BOURDEAU
BRISON SAINT INNOCENT
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT
DRUMETTAZ CLARAFOND
GRESY SUR AIX
LE MONTCEL
MOUXY
ONTEX
PUGNY CHATENOD
SAINT OFFENGE
TRESSERVE
TREVIGNIN
VIVIERS DU LAC
VOGLANS

DORD Dominique
FRUGIER Michel
CASANOVA Corinne
DRIVET Jean-Marc
CROZE Jean-Claude
FALCETTA Nicole
JACQUIER Nicolas
CLERC Robert
EICHENLAUB Jean-Christophe
KOEHREN Gabrielle
CURTILLET Jacques
MASSONNAT Jean-Guy
GELLOZ Bernard
LOISEAU Jean-Claude
GONTHIER Gérard
AGUETTAZ Robert
MERCIER Yves

Pouvoir de Renaud BERETTI

Départ avant la 1^{ère} délibération

Pouvoir de Jean-Marc DRIVET

ABSENTS EXCUSES :

AIX-LES-BAINS
LE BOURGET DU LAC
MERY

BERETTI Renaud
FRANÇOIS Marie-Pierre
BOUVIER Eudes

AUTRES PARTICIPANTS :

Mme CARON Françoise
M. FAIVRE Luc
M. M. CONSIGLIO Fabrice
M. GOUDOUNEIX Michel
M. GIMOND Frédéric
Mme REVOL Martine
M. TOUZEAU Christophe
M. RENAUD Bernard
M. MAILLAND Thierry
Mme COSTA de BEAUREGARD Estelle
Mme QUAY THEVENON Eline

Le Bourget-du-Lac
Directeur du SDES
IDE Consultant
Directeur général des services
Directeur général adjoint
Directrice de cabinet
Responsable Assainissement – Eau potable
Technicien eau potable
Responsable Développement économique
Responsable juridique/Assemblées

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 2 novembre 2016, accompagnée d'un dossier de travail de 95 pages, comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 10 projets de délibérations.

L'affichage a été effectué aux lieux habituels réglementaires.

Le quorum est atteint avec 16 présents et 18 votants en début de séance.

Jean-Guy Massonnat est désigné secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION

N° : 9 Année : 2016

Exécutoire le : 18 NOV. 2016

Affichée le : 18 NOV. 2016

Visée le : 18 NOV. 2016

MARCHES PUBLICS

Marché n°2014-14 - Exploitation des déchetteries et de la plate-forme de transfert des déchets verts de la Grand Lac

Lot 1 : Accueil du public et valorisation fine de certaines matières – Avenant 1

Par marché de services relatif à d'exploitation des déchetteries et de la plate-forme de transfert des végétaux de la CALB, Grand Lac, Communauté d'agglomération du Lac du Bourget, a confié à l'entreprise TRIALP, domiciliée 928 Avenue de la Houille Blanche, 73000, le gardiennage des déchetteries de Drumettaz-Clarafond, Grésy-sur-Aix, du Bourget-du-Lac et de la plate-forme végétaux dans le cadre du lot n°01. Il s'agit d'un marché sans minimum ni maximum.

Il s'agit d'un marché d'un an renouvelable éventuellement trois fois à compter de la notification du marché et passé selon la procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles 57 à 59 du Code des marchés Publics.

Le marché est décomposé en 3 lots :

- Lot 1 : Accueil du public et valorisation fine de certaines matières
- Lot 2 : transport et traitement des déchets banals hors déchets verts
- Lot 3 : Transport et traitement des déchets dangereux (hors filière EcoDDS)

Objet de l'avenant 1 :

Lors de la réalisation de ce marché, une modification des prestations a été jugée nécessaire.

En effet, la mise en place du contrôle d'accès en déchetterie publique et l'orientation des professionnels en déchetteries professionnels induit pour Trialp un manque à gagner sur la ligne « recettes diverses (vente de tickets...) » du détail estimatif indicatif. La suppression de la ligne « recettes diverses – vente de tickets » sera effective à compter du 1^{er} décembre 2016. Une régulation sera effectuée au 30/06/2017 sur les ventes de tickets effectivement réalisées par TRIALP durant la période de transition où les professionnels seront encore admis en déchetterie publique mais auront l'information qui les orientera en déchetterie professionnelle.

Montant estimé annuellement 26 000 € HT.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE l'avenant n°1 au lot 1 du marché n°2014-14,
- AUTORISE le Président à signer l'avenant n°1 du marché n°2014-14 et tous les documents afférents.

Aix-les-Bains, le 9 novembre 2016

Le Président,
Dominique DORD

- Délégués en exercice : 20
- Présents : 16
- Votants : 18
- Pour : 18
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0





COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU LAC DU BOURGET

Marché n°2014-14
Exploitation des déchetteries et de la plate-forme de
transfert des déchets verts de la CALB

LOT N°1
Accueil du public et valorisation fine de certaines matières

AVENANT N°1

ENTRE :

Grand Lac - Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget (CALB) domiciliée 1500, Boulevard Lepic – BP 610 – 73106 AIX-LES-BAINS, représentée par son Président, Monsieur Dominique DORD, et désignée ci-après par l'expression "Grand Lac"

D'UNE PART,

ET

L'entreprise TRIALP, domiciliée 928 Avenue de la Houille Blanche, 73000 Chambéry, représentée par Jean-Louis HOFBAUER, et désigné ci-après par l'expression « TRIALP »,

D'AUTRE PART,

ARTICLE 1 – OBJET et TITULAIRE DU MARCHÉ

Par marché de services relatif à la gestion de ses déchetteries, Grand Lac a confié à l'entreprise TRIALP, domiciliée à Chambéry, le gardiennage des déchetteries de Drumettaz-Clarafond, de Grésy-sur-Aix, du Bourget du Lac et de la plate-forme végétaux dans le cadre du lot 1. Le marché est sans minimum ni maximum.

Il s'agit d'un marché passé selon la procédure d'appel d'offres ouvert, décomposé en trois lots :

- Lot 1 : Accueil du public et valorisation fine de certaines matières
- Lot 2 : transport et traitement des déchets banals hors déchets verts
- Lot 3 : Transport et traitement des déchets dangereux (hors filière EcoDDS)

ARTICLE 2 – OBJET DE L'AVENANT

Lors de la réalisation de ce marché, des prestations complémentaires ont été jugées nécessaires.

En effet, la mise en place du contrôle d'accès en déchetterie et l'orientation des professionnels en déchetteries professionnels induit pour Trialp un manque à gagner sur la ligne « recettes diverses (vente de tickets...) » du détail estimatif indicatif.

La suppression de la ligne « recettes diverses – vente de tickets » représente un coût supplémentaire de **26 000 € HT** (28 600 € TTC) par an.

Ainsi, le prix unitaire de **278 880 € HT** (306 768 € TTC)

Est donc porté à : **304 880 € HT** (335 368 € TTC) par le présent avenant

Une régulation sera faite au 30/06/2017 en fonction des recettes perçues par TRIALP lors de la vente des tickets avant la fermeture définitive des déchetteries aux professionnels et le remboursement des tickets invendus.

ARTICLE 3 – RESPECT DU MARCHÉ INITIAL

Toutes les autres clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait en un exemplaire,

À _____, le _____

À Aix-les-Bains, le _____

Pour la société TRIALP,

M. Jean-Louis HOFBAUER
Directeur de la société TRIALP

Pour Grand Lac

Jean Guy MASSONNAT
Représentant du Pouvoir Adjudicateur

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Marché 2014-14 - Exploitation des déchetteries et de la plate-forme de transfert des déchets verts de Grand Lac - Lot n.1 : Accueil du public et valorisation fine de certaines matières - Avenant 1

Date de transmission de l'acte : 18/11/2016

Date de réception de l'accusé de réception : 18/11/2016

Numéro de l'acte : d1545 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-247300049-20161109-d1545-DE

Date de décision : 09/11/2016

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.1. Délibérations
1.1.1.4. Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires